

2075394315 0133017217220

885

1846 Chessel
Suisse

21.12.2012

Objet:

Votre héritage de 33'652.30.- francs

Chère Madame

Nous avons aujourd'hui pour vous une nouvelle extrêmement importante qui changera votre vie. L'étude Miller & Spencer est depuis 30 ans le partenaire de confiance de ses clients quand il s'agit de l'exécution et du paiement d'héritages, de dividendes ou de diverses transactions financières de valeur considérable.

Nous sommes totalement soumis aux strictes directives des transactions financières transcontinentales. Par conséquent, notre travail est contrôlé au plus haut niveau et garantit que rien n'est laissé au hasard.

Nos clients sont des entreprises internationales ainsi que des riches aristocrates dans toute l'Europe qui nous confient le paiement de leurs dividendes, mais aussi la liquidation de leurs actifs et l'accomplissement de leur dernière volonté, donc l'application de leur testament.

Et ce dernier est aussi la raison pour laquelle nous vous écrivons aujourd'hui,
Madame

Vous êtes une des bénéficiaires de la succession de plusieurs millions de notre client!

Le défunt, qui nous a demandé de conserver son anonymat, a fait fortune dans la branche des ordinateurs et des logiciels. C'était un passionné de bricolage informatique dans l'âme. Il a emporté cette passion en mourant comme je vais tout de suite vous l'expliquer. Comme le défunt n'a pas de proches, mais qu'il était engagé socialement, il a de son vivant élaboré un programme informatique qui sélectionne dans un procédé complexe et en tenant compte des critères sociaux les plus divers un certain nombre de personnes dans le monde entier parmi lesquelles sa fabuleuse fortune sera répartie. Avec l'intention de donner un coup de main financier aux personnes que la vie n'a pas épargnées jusqu'ici et de laisser ainsi une part du bonheur qu'il a pu connaître dans sa vie.

Et voici encore une fois noir sur blanc pour vous, car il ne subsiste aucun doute: vous êtes une de ces personnes sélectionnées, Madame [redacted] Oui, tout à fait! Vous êtes l'une des héritières que le programme informatique de notre client a désignée bénéficiaire!

Croyez-le ou non, Madame [redacted], la part d'héritage qui vous revient est la fière part de 33'652.30.- francs!

Je dois donc tout d'abord vous féliciter chaleureusement, Madame [redacted] J'espère que vous vous réjouissez de cette manne financière inattendue. Le montant est déjà prêt à être payé. Vous comprenez certainement qu'en tant qu'administrateurs de succession assermentés, nous devons encore remplir quelques formalités avant de pouvoir transférer sur votre compte votre héritage de 33'652.30.- francs.

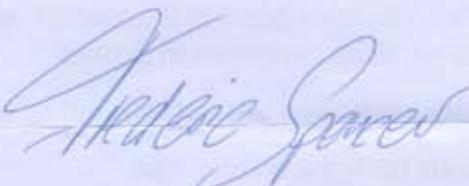
Nous vous avons déjà tout préparé sur le formulaire joint 3.43a « Déclaration d'acceptation des héritages et des donations ». Veuillez remplir soigneusement le formulaire et n'oubliez pas votre signature. Sans votre signature, nous ne pouvons malheureusement pas vous verser votre part d'héritage.

Je vous ai joint un extrait du testament de notre client (c'était son souhait). Vous pouvez encore une fois y lire précisément ce qui l'a poussé à distribuer son héritage de cette manière inhabituelle.

Après l'arrivée et la vérification concluante de vos documents chez nous, nous ordonnerons immédiatement le paiement de votre part d'héritage. Merci de nous indiquer également le mode de paiement souhaité (virement, chèque ou espèces) dans le formulaire 3.43a déjà mentionné.

Veuillez-nous renvoyer les documents requis sous 10 jours afin que nous puissions rapidement faire tout ce qui est nécessaire pour le paiement.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer nos sincères salutations.



Frederic Spencer
Associé Etude Miller & Spencer



CONDITIONS DE PARTICIPATION

REGLES DU JEU « HERITAGE » : 1. FTI ORGANISE DES CAMPAGNES PUBLICITAIRES ET LA PARTICIPATION A UN TIRAGE AU SORT DONT LES GAGNANTS SERONT DESIGNES DANS LE CADRE D'UN TIRAGE AU SORT ULTERIEUR. CE TIRAGE AU SORT SERA EFFECTUE PARMIS UN NOMBRE ALEATOIRE DE PARTICIPANTS QUI ONT REÇU LES DOCUMENTS POUR CE JEU ET EN PRESENCE D'UN CHARGE DE CONTROLE CHEZ QUI LES REGLES DU JEU SONT AUSSI DEPOSEES. 2. AU DEBUT DE CHAQUE JEU, UN PROTOCOLE DANS LEQUEL LES PERSONNES AUTORISEES A PARTICIPER SONT INDIQUEES AINSI QUE LE PRIX A REMETTRE EST EFFECTUE PAR UN CHARGE DE CONTROLE. CE JEU GRATUIT, SANS OBLIGATION D'ACHAT COMMENCE CETTE SEMAINE ET SA DATE DE FIN EST FIXEE LE 31/12/2013. CE JEU PEUT ETRE PRESENTE SOUS DIFFERENTES FORMES ET DANS DIFFERENTES VERSIONS PENDANT TOUTE LA DUREE DE SA VALIDITE. LE PRESENT DOCUMENT INTITULE « VOTRE HERITAGE DE 33'652.30. - FRANCS » EST UNE PARTIE DE CETTE CAMPAGNE. UN NUMERO, APPELE No ID QUI PEUT ETRE REMIS PLUSIEURS FOIS A ETE ATTRIBUE A CHAQUE DOCUMENT DE PARTICIPATION (FORMULAIRE 3.43A). UN DE CES NUMEROS SERA DESIGNE NUMERO GAGNANT PAR TIRAGE AU SORT A LA FIN DE L'EVENEMENT. 3. L'ATTRIBUTION DU PRIX EST SOUMISE AU HASARD ET A CERTAINES CONDITIONS QUI FIGURENT DANS LES PRESENTES DISPOSITIONS DU JEU. SI LE NUMERO GAGNANT TIRE AU SORT EST PRESENT PLUSIEURS FOIS PARMIS TOUS LES EXPEDITEURS, LE PRIX EST DONC REPARTI PARMIS TOUS LES EXPEDITEURS AYANT CE NUMERO GAGNANT. POUR DES RAISONS D'ORGANISATION, LES MONTANTS INFERIEURS A 3.- FRANCS NE SERONT PAS PAYES. DANS CE CAS, FTI ENVERRERA DES CHEQUES DE REDUCTION QUI POURRONT ETRE DEDUITS DE L'ACHAT D'UN PRODUIT ESOTERIQUE. CE JEU N'EST OUVERT QU'AUX PERSONNES QUI ONT REÇU LES DOCUMENTS DE PARTICIPATION OFFICIELS A L'EXCEPTION DES EMPLOYES DE FTI ET DES MEMBRES DE LEUR FAMILLE AINSI QUE TOUTES LES AGENCES, SOCIETES OU ORGANISATIONS QUI TRAVAILLENT POUR OU AVEC FTI. TOUT BON DE PARTICIPATION INTITULE « DECLARATION D'ACCEPTATION DES HERITAGES ET DES DONATIONS » DOIT ETRE ENVOYE A FTI REMPLI ET SIGNE. DANS LE CAS D'UNE PARTICIPATION SANS COMMANDE DU PRODUIT ESOTERIQUE « LES 7 REGLES D'OR D'UNE VIE HEUREUSE ET REUSSIE DANS LA RICHESSE INFINIE », LE BON DE PARTICIPATION EST ALORS A ENVOYER DANS UNE ENVELOPPE NEUTRE BLANCHE. LE NON RESPECT DES PRESENTES INSTRUCTIONS A POUR CONSEQUENCE L'EXCLUSION DE LA PARTICIPATION. POUR PARTICIPER AU JEU EN PASSANT UNE COMMANDE, LES PERSONNES CIBLEES DE CE JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT DOIVENT OBLIGATOIREMENT COMPLETER LEUR BON DE PARTICIPATION « DECLARATION D'ACCEPTATION DES HERITAGES ET DES DONATIONS » ET LE RENVOYER AVEC LEUR BON DE COMMANDE DANS L'ENVELOPPE REPONSE PRE-ADRESSEE CI-JOINTE. TOUTE ADRESSE ET/OU TOUT BON DE PARTICIPATION QUI EST INCOMPLET(E) OU ILLISIBLE SERA EXCLU(E). FTI NE PEUT EN AUCUN CAS ETRE TENU RESPONSABLE DE LA PERTE, DU VOL OU DE LA REMISE INCORRECTE DE LA POSTE. LE OU LES GAGNANTS DU PRIX AUTORISENT FTI A UTILISER LES NOM ET PRENOM, LE NOM DE LEUR LIEU DE RESIDENCE DANS SES MESSAGES PUBLICITAIRES ET A PUBLIER LEURS TEMOIGNAGES A TITRE D'EXEMPLE SANS QUE CELA NE LEUR CONFERE D'AUTRES DROITS QUE LE GAIN DU PRIX PRINCIPAL. SI LE GAGNANT REFUSE CECI, IL PERD DONC EXPRESSEMENT LE DROIT AU PRIX QUI LUI EST DESTINE. CE JEU EST UNE CAMPAGNE PUBLICITAIRE A LA PRESENTATION ATTRACTIVE DONT LE BUT PRINCIPAL EST LA PUBLICITE POUR LE PRODUIT ESOTERIQUE « LES 7 REGLES D'OR D'UNE VIE HEUREUSE ET REUSSIE » QUI EST CITE DANS CE COURRIER. II EST RECOMMANDE DE LIRE ATTENTIVEMENT LES PRESENTES REGLES. LE DESTINATAIRE PEUT AUSSI RECEVOIR D'AUTRES ENVOIS PUBLICITAIRES DU MEME GENRE QUE LE PRESENT AVEC TOUTEFOIS D'AUTRES NOMS ET THEMES. FTI INDIQUE QUE CE DOCUMENT NE CONTIENT ABSOLUMENT AUCUNE OFFRE CONTRACTUELLE QUI POURRAIT PERMETTRE AUX PERSONNES DE RECLAMER LE PRIX PRINCIPAL. POUR AVOIR UN DROIT SUR LE PRIX, LES GAGNANTS DOIVENT RESPECTER LES CONDITIONS CITEES. LA PARTICIPATION A CE TIRAGE AU SORT IMPLIQUE L'ACCEPTATION PREALABLE SANS CONDITION DE TOUTES LES CONDITIONS DES REGLES DU JEU. LES FRAIS DE PORT AU TARIF LETTRE NORMAL POUR LA LETTRE DE PARTICIPATION A CE JEU PEUVENT ETRE REMBOURSES SUR SIMPLE DEMANDE JOINTE AU BON DE PARTICIPATION. LA SOCIETE FTI SE RESERVE LE DROIT D'ANNULER LE JEU EN QUESTION POUR DES RAISONS DE FORCE MAJEURE SANS AUCUN DEDOMMAGEMENT POUR LES PARTICIPANTS. EST NOTAMMENT CONSIDERE COMME EVENEMENT DE FORCE MAJEURE UNE ERREUR COMMISE PAR UN PRESTATAIRE EXTERIEUR DE LA SOCIETE OU UN DES MEMBRES DU PERSONNEL DE CETTE SOCIETE. FTI NE DONNE AUCUN RENSEIGNEMENT PAR TELEPHONE OU D'AUTRES MOYENS. LA VOIE DE DROIT EST EXCLUE. LE JEU EST ORGANISE A L'ECHELLE INTERNATIONALE.